

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 12 février 2020, le règlement numéro 321-20 modifiant le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC, et plus particulièrement l'article 3.2 relatif à la composition du comité régional culturel (CRC) et l'article 3.7 relatif à la composition du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC).

Le règlement numéro 321-20 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 14^e jour du mois de février 2020.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde